

Paris le 14 Novembre 2014

Mr Damien Abad
Parlementaire
ASSEMBLEE NATIONALE
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Objet : Centrale thermique utilisant le pneumatique usagé comme combustible

Madame, Monsieur le Député,

Vous avez été nombreuses et nombreux au sein de l'assemblée nationale à soutenir notre projet de centrale thermique utilisant le pneumatique usagé comme combustible en posant notamment des questions écrites au ministre.

Nous tenons à vous alerter d'une situation bien étrange.

La collecte des pneumatiques usagés en France est assurée par ALIAPUR filiale de MICHELIN. Cette société a le quasi-monopole en France de la collecte et impose sa « loi » au mépris du droit applicable et viole notamment l'article 4 de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette société ayant refusé de vendre des pneumatiques usagés à PNEUTECH SAS, cette dernière a décidé de créer un réseau de collecte concurrent et nous diffusons auprès des garages un contrat de reprise dont vous trouverez ci-joint copie.

Depuis le lancement de nos opérations en Octobre 2014, ALIAPUR se sentant menacée dans son existence manipule tout le monde pour tenter d'étouffer la concurrence.

C'est ainsi que contre toute attente et pour voler au secours d'ALIAPUR, le ministère de l'écologie vient d'écrire que les activités de PNEUTECH SAS seraient illicites et fonde cet avis sur une réglementation applicable aux déchets de pneumatiques usagés uniquement et non aux pneumatiques usagés entiers sortant des garages.

Il est curieux de voir que l'état se mêle d'une guerre commerciale entre deux acteurs de la filière et prenne parti pour l'un qui est le plus fort au préjudice de l'autre partie qui est la plus faible et ce sans fondement.

Il y a donc rupture de l'égalité de la loi devant l'administration ce qui n'est pas acceptable.

L'Etat doit être impartial et laisser s'installer la concurrence dans la filière d'autant plus que les projets de PNEUTECH SAS pourraient à long terme créer jusqu'à 10 000 emplois.

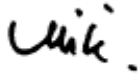
L'Etat doit donc clarifier sa position et afficher sa neutralité dans la guerre commerciale qui oppose PNEUTECH SAS à ALIAPUR.

Nous vous proposons de rappeler de rappeler ce principe au ministère de l'écologie soit par voie de question écrite soit par intervention directe.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre aide.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, le Député, nos salutations distinguées.



Grégoire JOVICIC
Président